



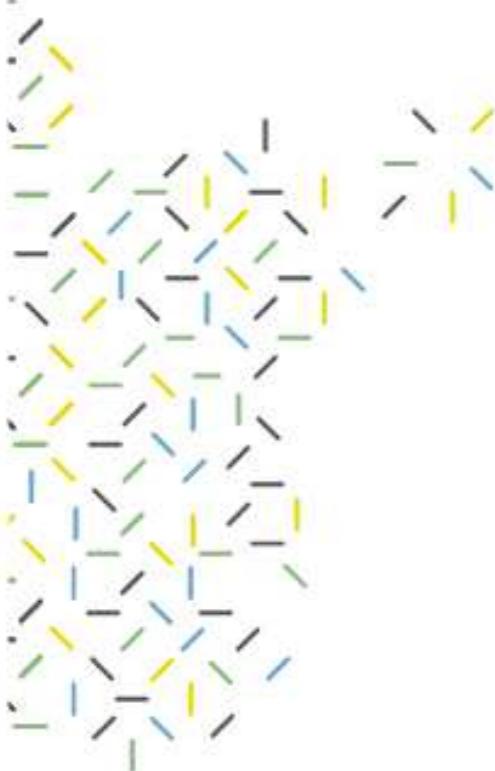
MURIANETTE



## CAHIER DE CONCERTATION

Dispositif de concertation réglementaire  
JANVIER 2024 – MARS 2024

*Projet d'aménagement des espaces publics du  
centre-bourg de Murianette*



# **SOMMAIRE**

**CHAPITRE 1 : CONTEXTE DU PROJET**

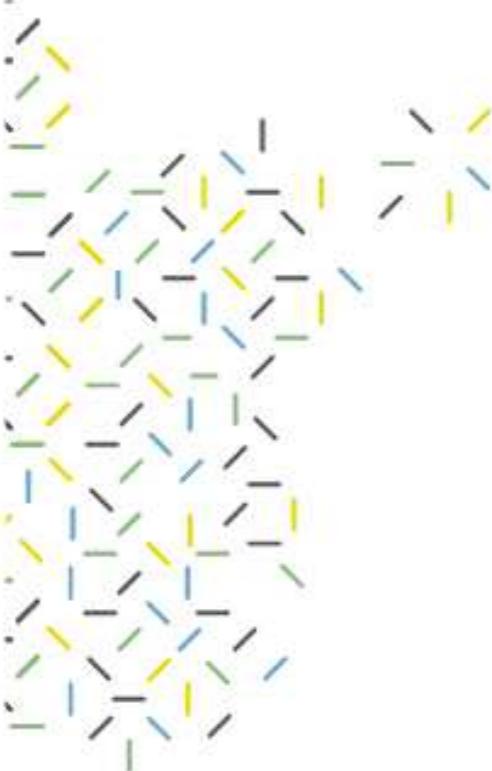
**CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE**

**CHAPITRE 3 : LES SCÉNARIOS À L'ÉTUDE**

**CHAPITRE 4 : LES MODALITÉS DE CONCERTATION**

**CHAPITRE 5 : REGISTRE D'EXPRESSIONS**

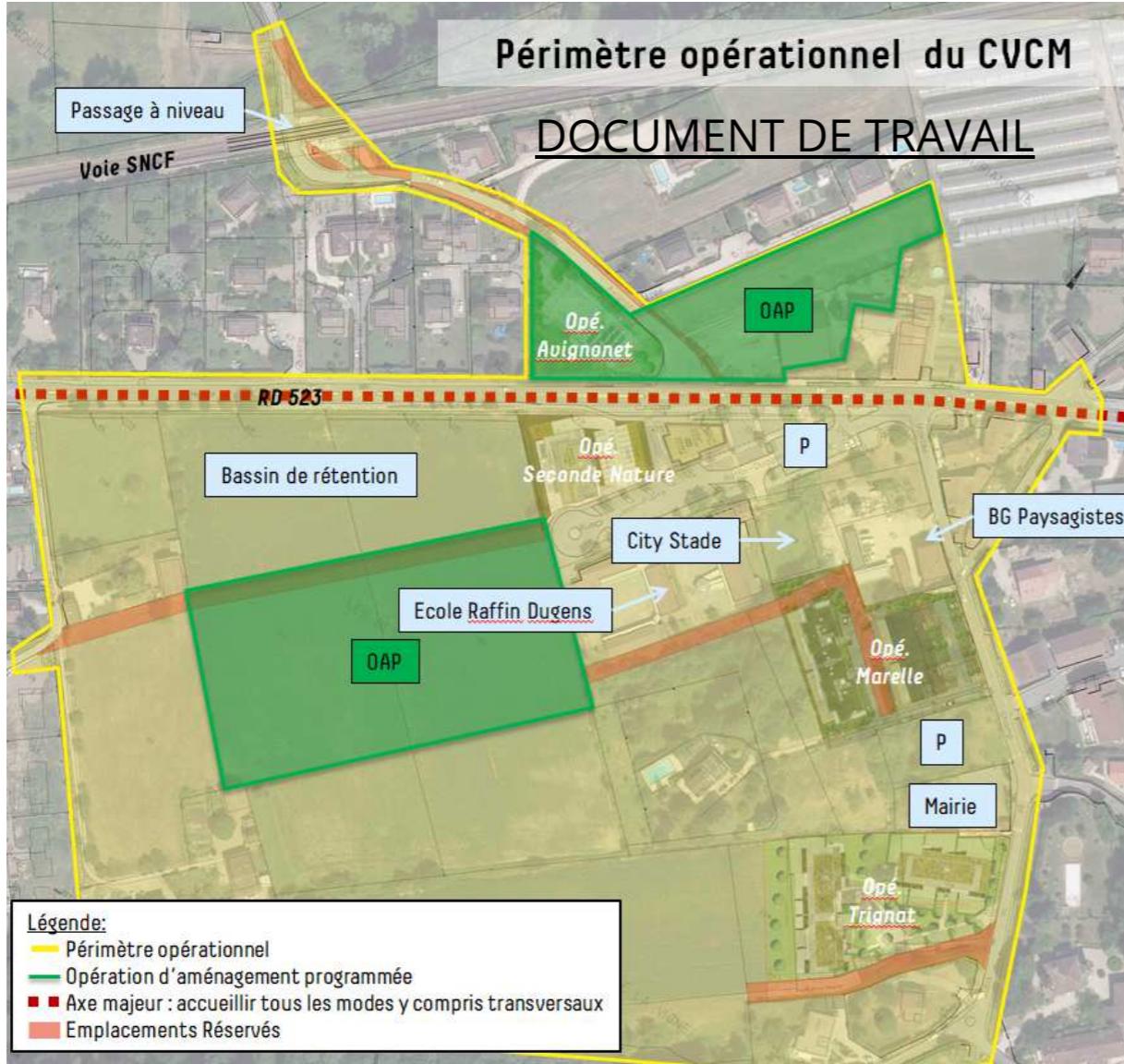




# **CHAPITRE 1 :**

## **CONTEXTE DU PROJET**

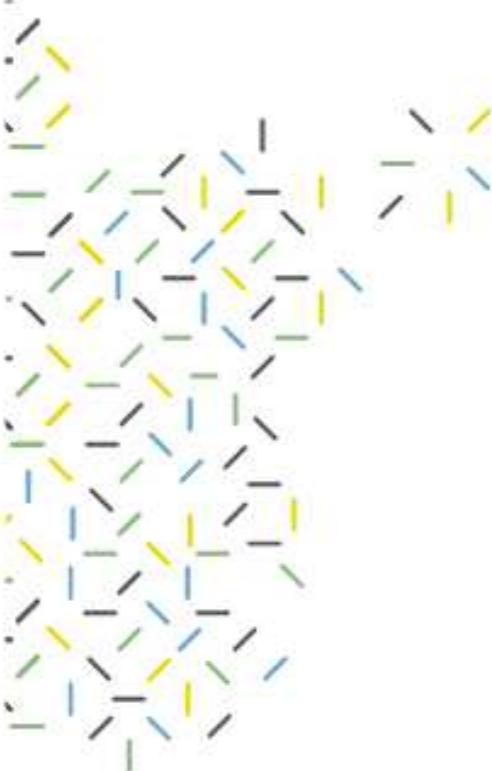
# CONTEXTE DU PROJET



La **Grenoble-Alpes Métropole** et la **commune de Murianette** lancent une étude portant sur le réaménagement du centre-bourg.

**L'objectif ?** Améliorer la qualité des espaces publics, favoriser les mobilités actives et renforcer l'identité du centre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif métropolitain **Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole** qui permet aux communes de l'agglomération de rendre leur centre-ville plus accessible, plus végétalisé et plus agréable à vivre.



## **CHAPITRE 2 :**

# **DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE**

# UN VILLAGE ENTRE PLAINES AGRICOLES ET COTEAUX BOISÉS, MARQUÉ PAR LA PRÉSENCE DE L'EAU

- Au pied des coteaux du massif de Belledonne,
- En surplomb de la plaine agricole et inondable de l'Isère.
- Des vues sur les contreforts de la Chartreuse ainsi que du Vercors.
- La zone urbaine comme coupure franche entre ces deux grandes entités paysagères.

## L'EAU :

- Participe à la construction et au maintien de la trame verte et bleue de la vallée de l'Isère
- Un risque naturel influençant le développement urbain de son territoire.

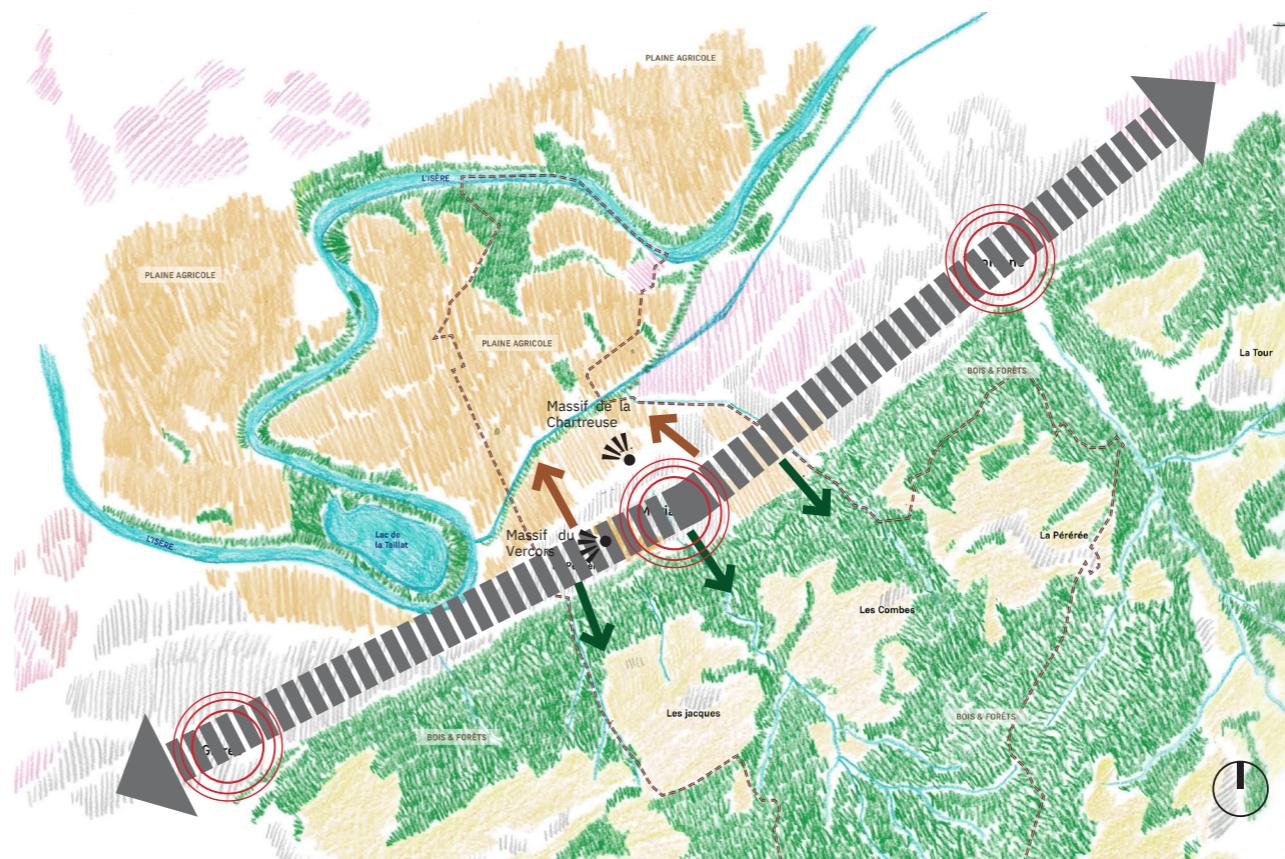
## ENJEUX

**Intégrer et valoriser les vues sur le grand paysage dans le développement futur du bourg**

**Valoriser la présence de l'eau et intégrer les risques associés dans le développement futur de Murianette**



Les contreforts de la Chartreuse depuis le parking de la Mairie.



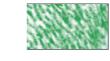
Limite communale



Plaine agricole



Centre-bourg



Coteaux boisés  
(Piémont de  
Belledonne)



Axe de  
développement des  
Bourgs de piémont



Hydraulologie



Prairies, alpages

Bloc diagramme du paysage de la vallée de l'Isère amont, © OAP Paysage et Biodiversité du PLUi

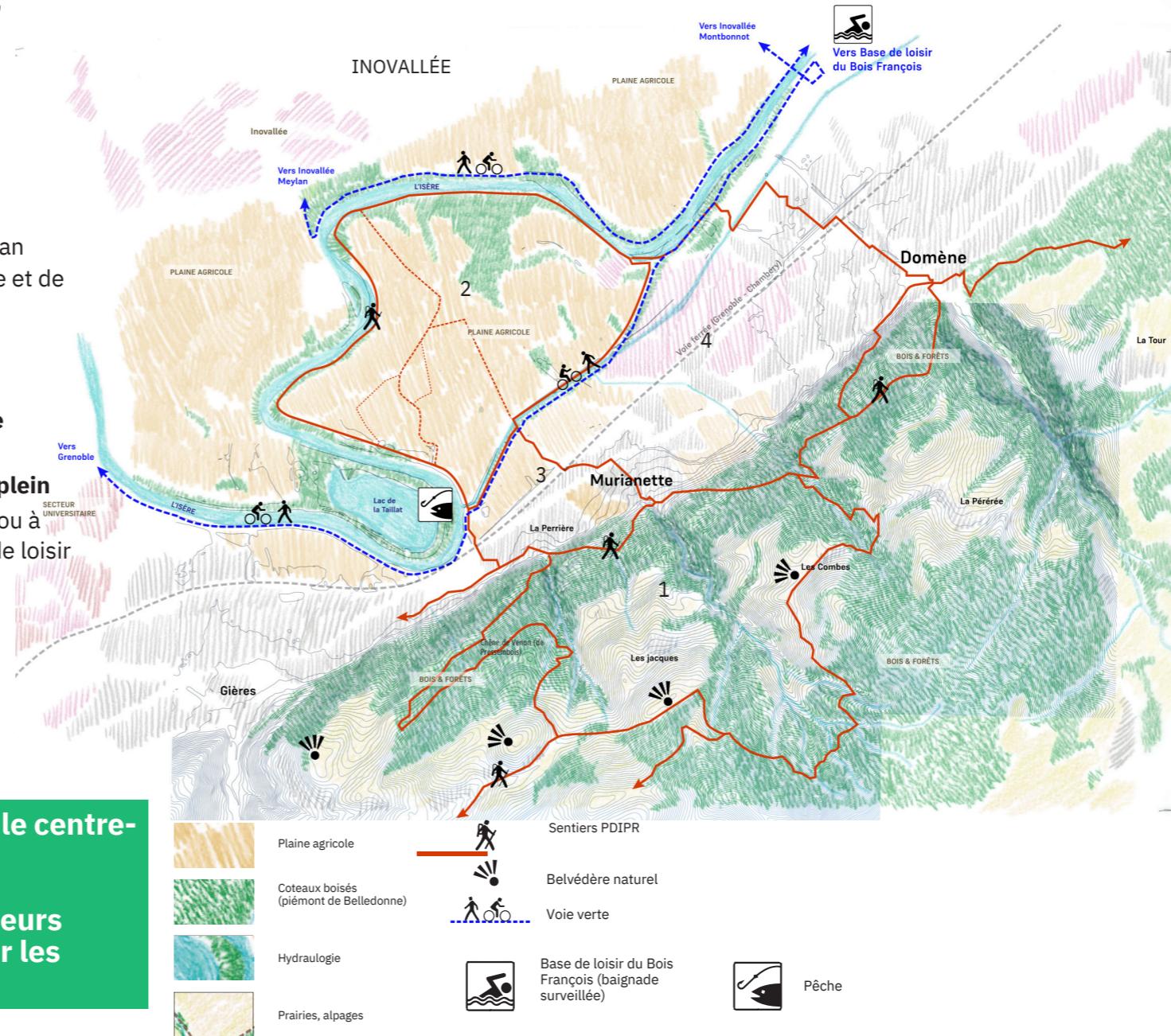
# UN VILLAGE PARCOURU, ENTRE PLAINES ET COTEAUX

- **Un cadre de vie remarqué et parcouru :**  
plusieurs circuits de randonnées inscrits au Plan  
Départementale des Itinéraires de Promenade et de  
Randonnée (PDIPR).
- Des axes de déplacements doux quadrillant  
le territoire **et connectant aux grands pôles  
d'emplois** (Inovallée) et **plusieurs départs de  
randonnées**
- **Un territoire offrant de nombreux loisirs de plein  
air** tels que : la randonnée, les balades à vélo ou à  
cheval, la pêche, le VTT et la baignade (Base de loisir  
du Bois François).

## ENJEUX

**Des circuits de randonnées traversant le centre-bourg à accompagner** (rendre lisible)

**Des connexions cyclables vers les secteurs  
d'emplois à renforcer - créer et clarifier les  
continuités** (support voie verte)



# UNE TYPO-MORPHOLOGIE DOMINÉE PAR L'HABITAT PAVILLONNAIRE

- Un modèle pavillonnaire qui domine
- Une diversification récente en rupture avec les implantations vernaculaires
- Un mélange des fonctions en cœur de bourg

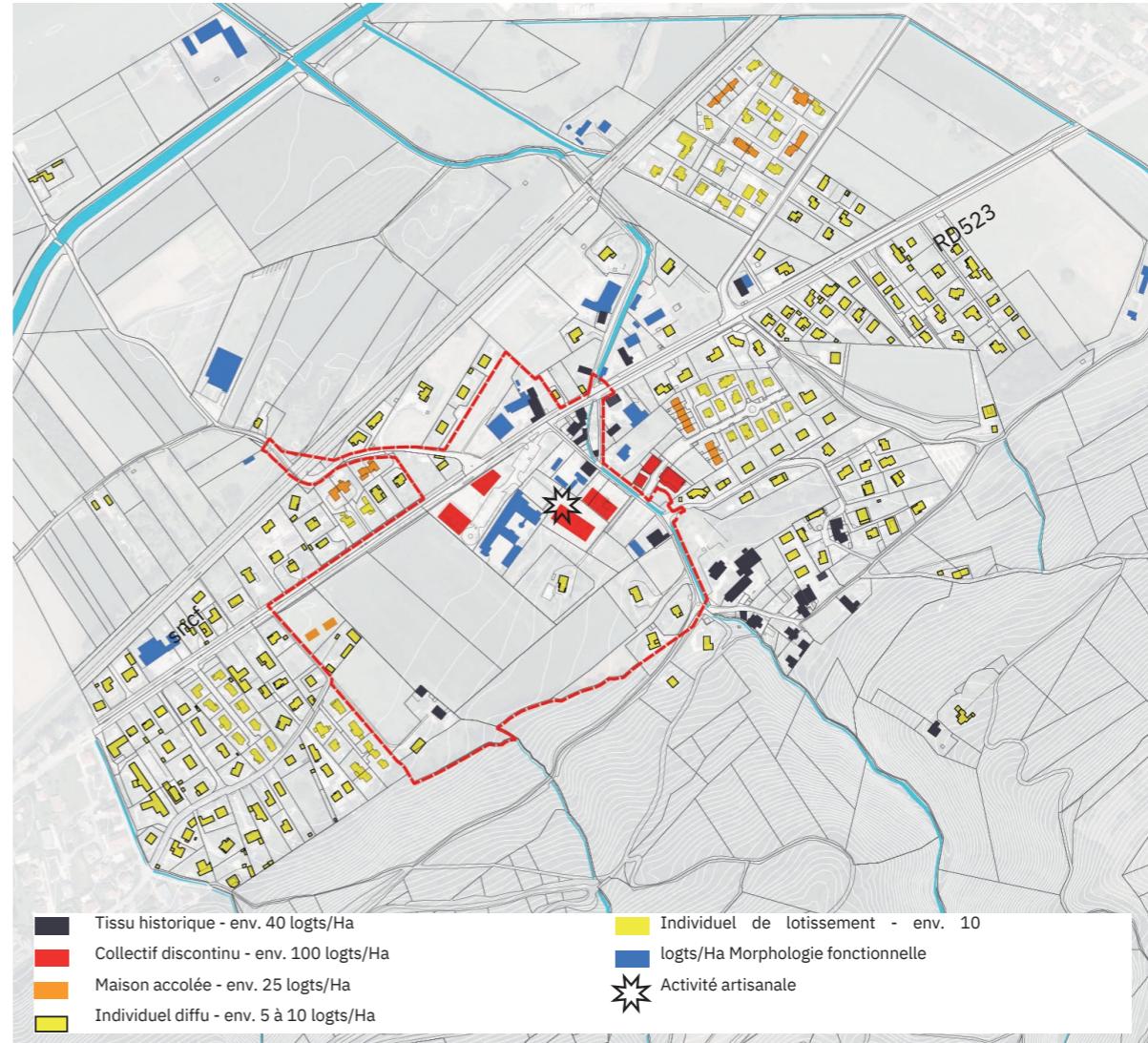
## ENJEUX

**Réduire le phénomène de mitage et l'artificialisation du sol (terres agricoles)**

**Privilégier une typologie plus dense de logements (collectif/ petit collectif/ intermédiaire)**

**Cadrer les volumétries des constructions futures dans une logique d'intégration au centre-bourg**

**Apporter de la cohérence urbaine via l'aménagement des espaces publics aux abords des constructions récentes (intégration)**



# LE FONCTIONNEMENT DE LA MOBILITÉ

- Axe principal
- Desserte secondaire - accès au plateau
- Dessertes locales
- Chemins agricoles et forestiers
- Desserte agricole - chemin d'Avignonet
- Arrêt de bus

- Des traversées piétonnes trop longues et « non conformes »
- Des carrefours dangereux (visibilité)
- Une vitesse tendant à s'accélérer sur la traversée du bourg

## ENJEUX

**Des usages urbains à combiner avec la desserte locale, les usages agricoles, les usages de loisirs etc**

**Des circulations douces (cycles et piétons) à renforcer et à sécuriser**

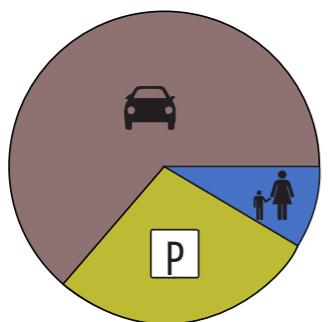
**Une vitesse de circulation à contraindre**

**Des carrefours et traversées à sécuriser et recalibrer**



# DES ESPACES PUBLICS MAJORITAirement DÉDIÉS À LA VOITURE

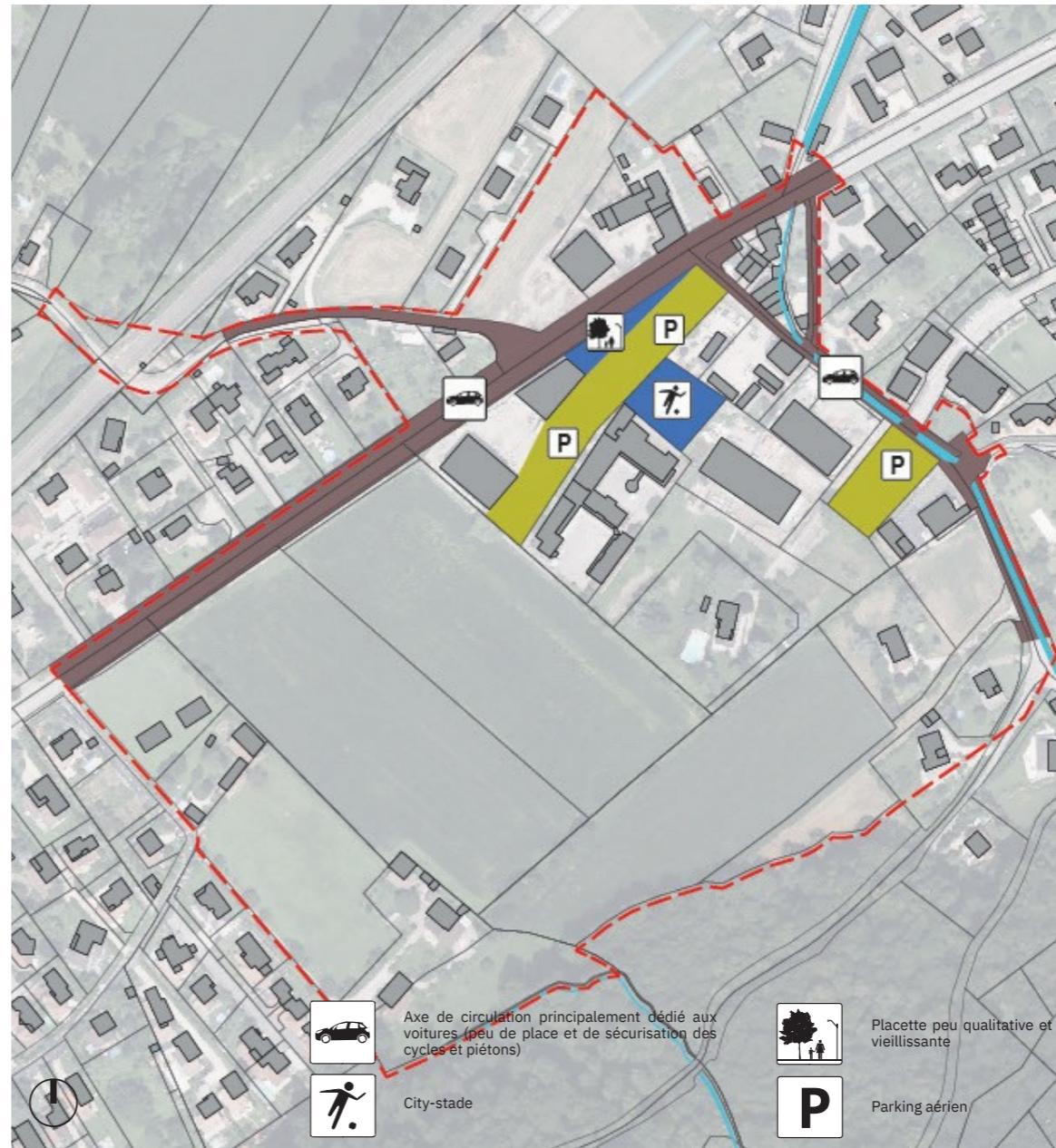
RÉPARTITION DE L'ESPACE PUBLIC DU CENTRE-BOURG PAR TYPOLOGIE D'USAGES :



- 66% VOIES DE CIRCULATION
- 25% STATIONNEMENTS
- 9% ESPACES DE RENCONTRE ET DE «CONVIVIALITÉ»

## ENJEUX

- Réduire la place de la voiture
- Favoriser les espaces de rencontre et de convivialité
- Réorganiser et requalifier le stationnement



# UN MAIGRE PATRIMOINE ARBORÉ, EN SOUFFRANCE ET PEU VALORISÉ

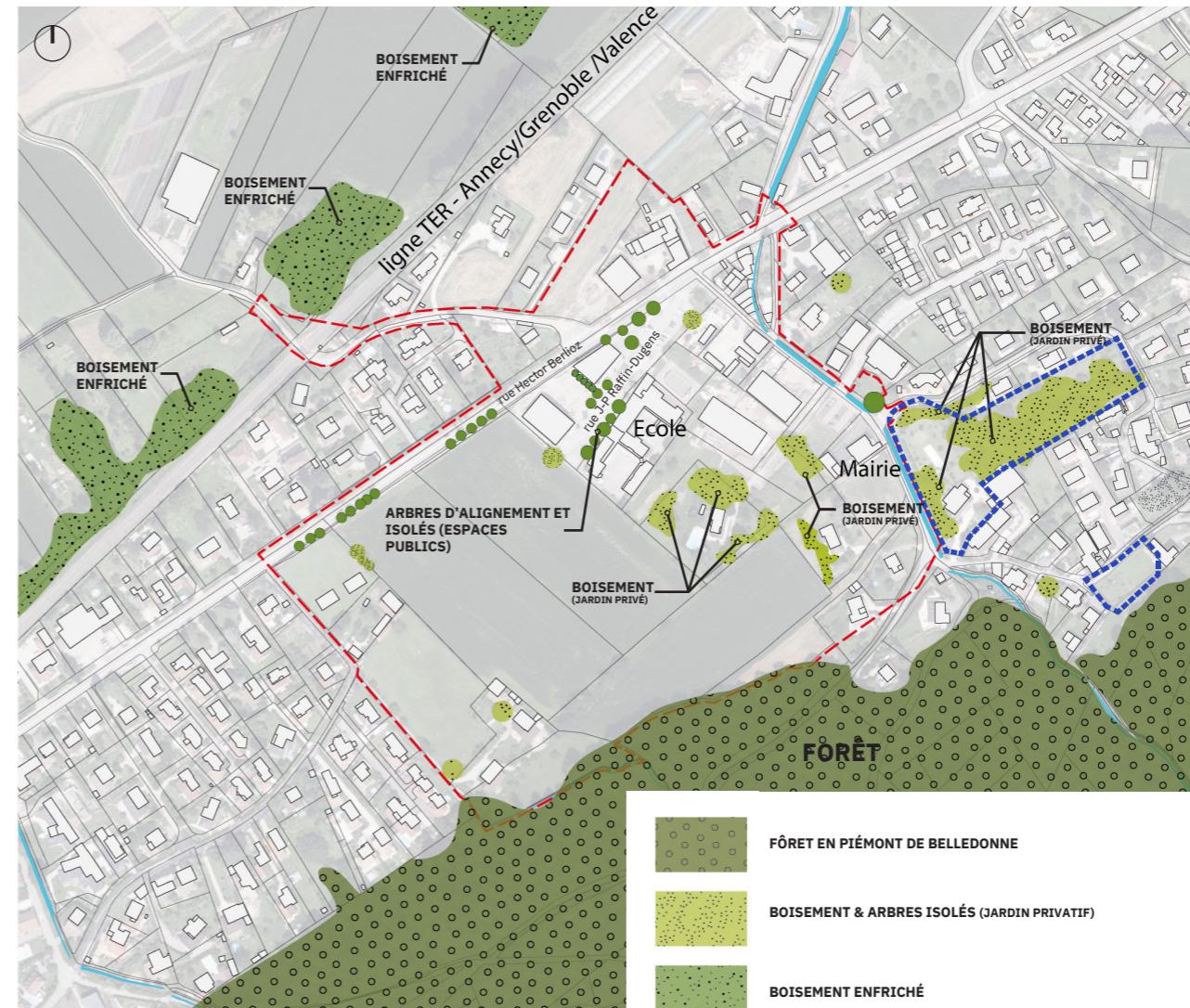
- Des arbres qui peinent à se développer et à résister aux périodes de sécheresse
- Des espaces publics très imperméables, jusqu'aux pieds des arbres
- De nombreux arbres situés dans les espaces privatifs
- Aucune protection des arbres existants dans le cadre réglementaire
- Des îlots de chaleur importants



## ENJEUX

**Améliorer la perméabilité et l'enrichissement des pieds d'arbres existants pour garantir leur bon développement**

**Planter les espaces publics d'arbres haute-tige (apport d'ombrage : îlot de fraîcheur)**



### PARCS D'ACCOMPAGNEMENT - NIVEAU 2 (PLUi)

*L'intégrité du parc doit être préservé, les espaces non bâties doivent le rester. La composition d'ensemble et les éléments fondamentaux du parc doivent être conservés, restaurés ou rétablis dans le respect de leurs dispositions d'origine. (voir règlement PLUi)*



### ARBRES D'ALIGNEMENT ET ISOLÉS (ESPACES PUBLICS)

# DES RISQUES NATURELS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES AMÉNAGEMENTS

- Des risques torrentiels et des risques d'inondation qui contraintent le développement urbain : contraintes inscrites dans le *Plan de Prévention des Risques d'Inondations* (PPRI) et dans le *Plan de Prévention des Risques Naturels* (PPRN)
- Des études en cours sur les possibilités d'aménager le bassin de rétention situé à l'entrée ouest de Murianette\*

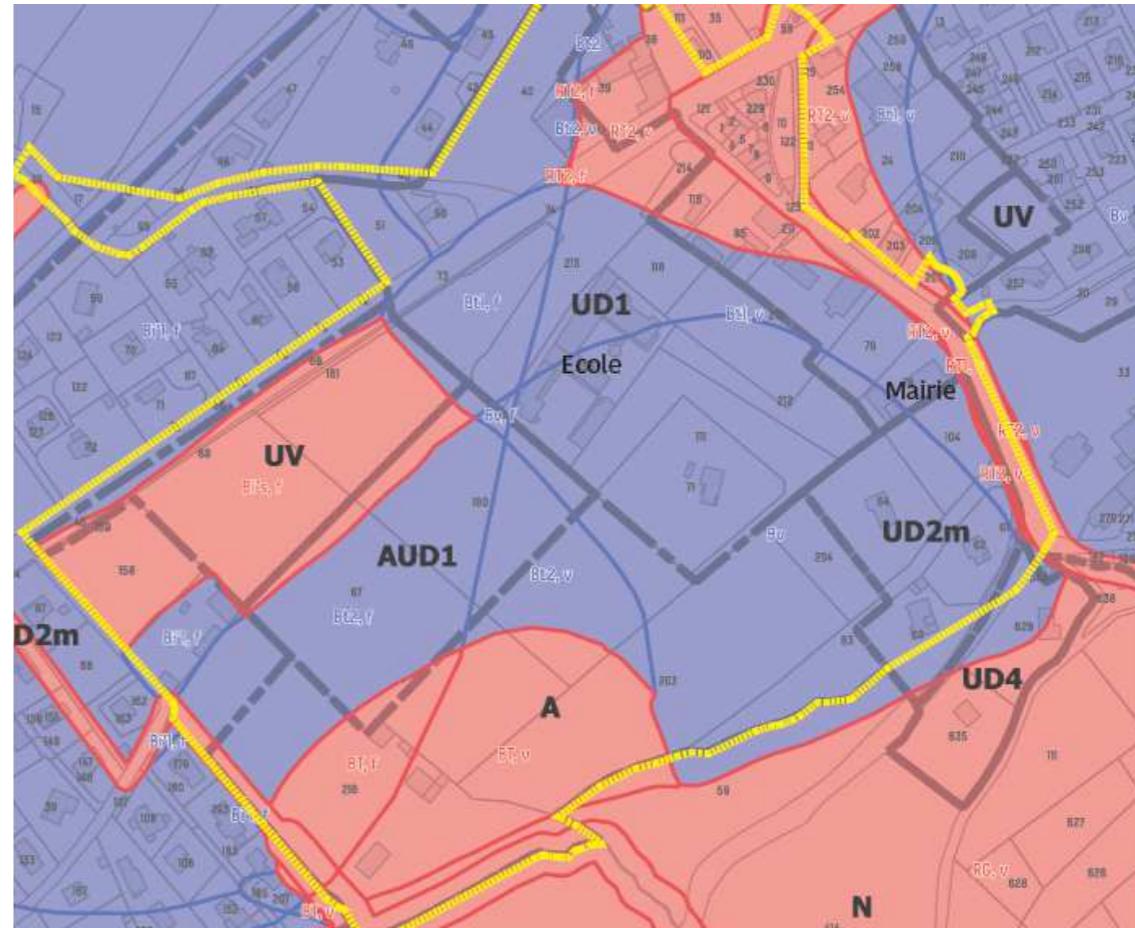
## \*Zoom sur le bassin de rétention

Le bassin est un ouvrage envisagé par l'État pour gérer les épisodes pluvieux exceptionnels sur la commune. Le projet de bassin a été calibré par rapport à une étude préalable et dimensionné pour un débordement en cas de crue bi-centennale. Cet ouvrage est encore au stade de réflexion en concertation avec l'État : sera-t-il un ouvrage uniquement technique ? Est-ce qu'il sera possible d'en faire un espace paysager ouvert et accessible ?

## ENJEUX

Prendre en compte les risques naturels dans le projet urbain

Réfléchir à l'opportunité d'occuper l'espace du bassin de rétention



▲ Plan de Prévention des Risques Naturels (commune de Murianette)  
En rouge, les zones très exposées soumises à une stricte réglementation

# SYNTHÈSE DES ENJEUX

## USAGES ET FONCTIONNEMENT URBAIN



AMÉLIORER ET APAISER LA TRAVERSÉE DE BOURG



CONFORTER LA PLACE DU PIÉTON

- Apaiser l'espace de desserte des commerces et équipements : la rue J-P Raffin-Dugens
- Restructurer l'espace public au droit de l'école en faveur du piéton = réorganiser le stationnement



APAISER LES AXES SECONDAIRES (TOUS MODES, Y COMPRIS AGRICOLE)

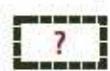
## DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE LA POLARITÉ



ZONE AU DE CONFORTEMENT DE LA CENTRALITÉ



POTENTIEL URBAIN RELEVÉ DE CONFORTEMENT DE LA CENTRALITÉ



DEVENIR ENTREPRISE «BG PAYSAGE» : ZONE DE RISQUE



ACCROCHE ESPACE PUBLIC RIVE NORD

## QUALITÉ DU CADRE DE VIE



AFFIRMER LA PLACE DU VÉGÉTAL SUR LES ESPACES PUBLICS



RENFORCER LA PLACE DU VÉGÉTAL EN ACCOMPAGNEMENT DES VOIRIES



CONSIDÉRER LES MASSES BOISÉES EXISTANTES COMME PATRIMOINE À PRÉSERVER (RÉGLEMENTAIRE - PLU ?)

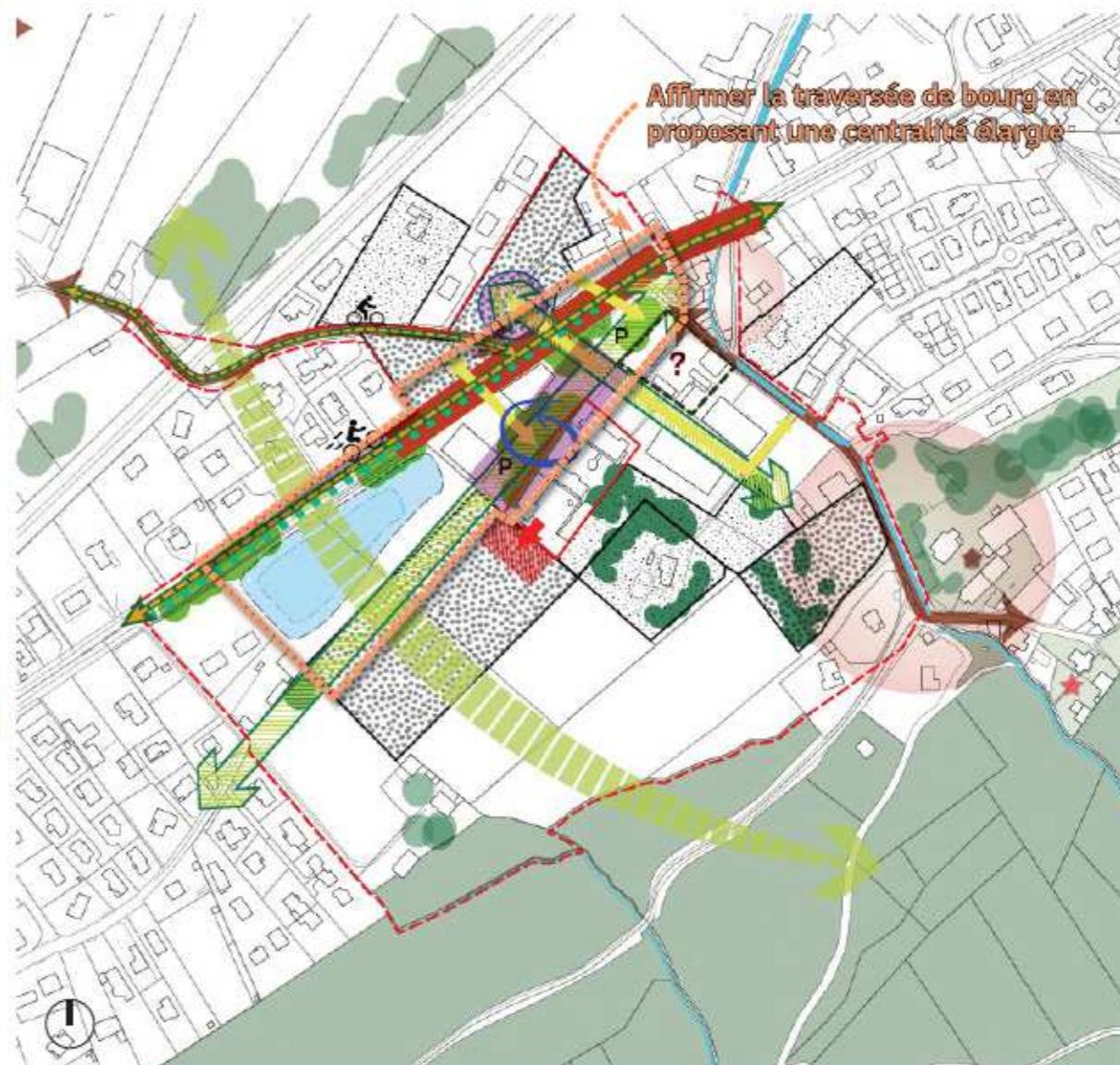


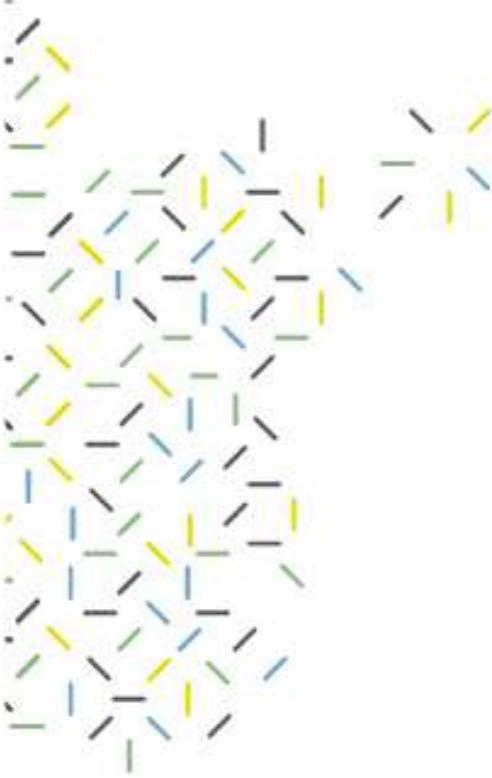
RENFORCER LA TRAME PAYSAGÈRE DANS LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE ET VALORISER LE PATRIMOINE ARBORÉ EXISTANT.



UN OUVRAGE HYDRAULIQUE QUI PARTICIPE À LA QUALITÉ D'USAGE

CONFORTER LA TVB

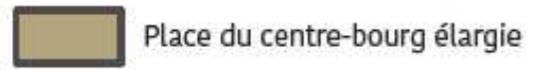




## **CHAPITRE 3 :** **LES SCÉNARIOS À L'ÉTUDE**

## SCENARIO 1 - VOLONTARISTE

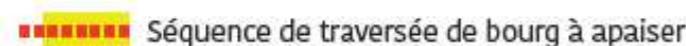
Une place centrale en cœur de bourg, le piéton comme usager premier



Rez-de-Chaussée commerces/services ou équipements (ground floor commerce/services or equipment)

Réserve pour extension potentiel d'équipements (reserve for potential equipment extension)

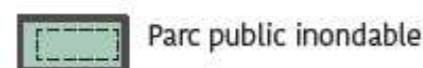
P Organisation du stationnement en périphérie de la Place (parking organization in the periphery of the square)



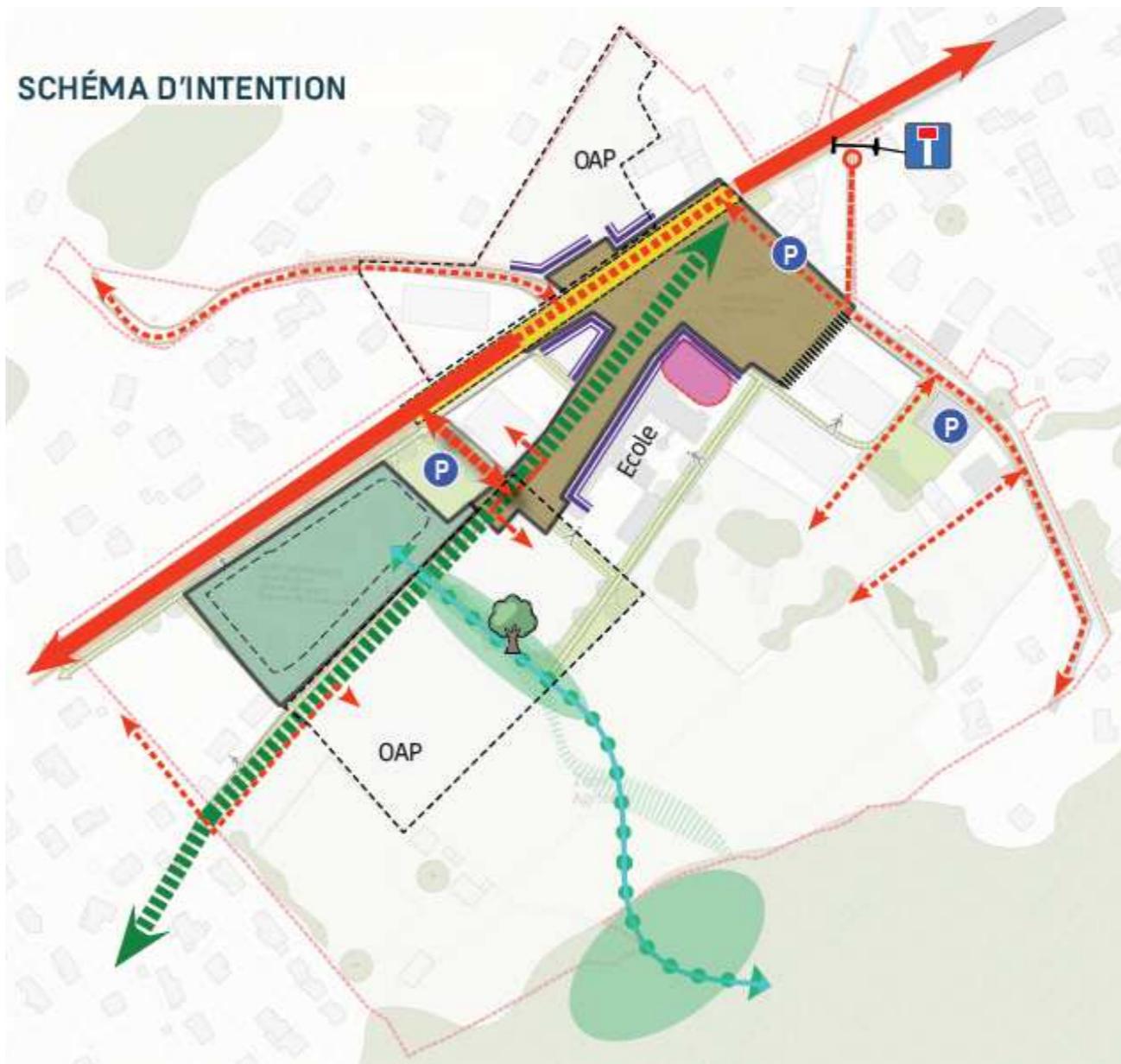
→ Voirie requalifiée (requalified road network)

↔ Nouvelle desserte viaire (new road network access)

↔ Mail piéton/cycles paysager (pedestrian/cycle greenway)

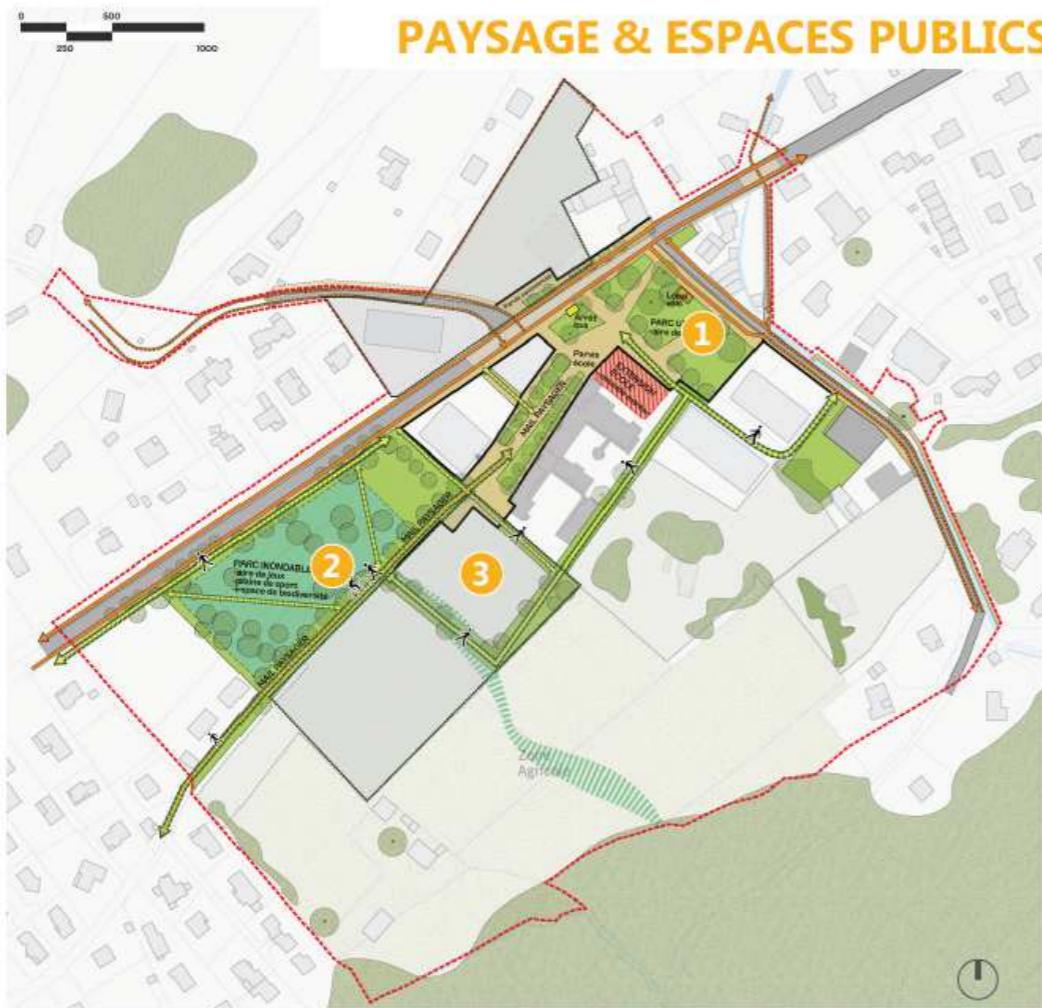


↔ Connexion paysagère (trame verte) (green network connection)

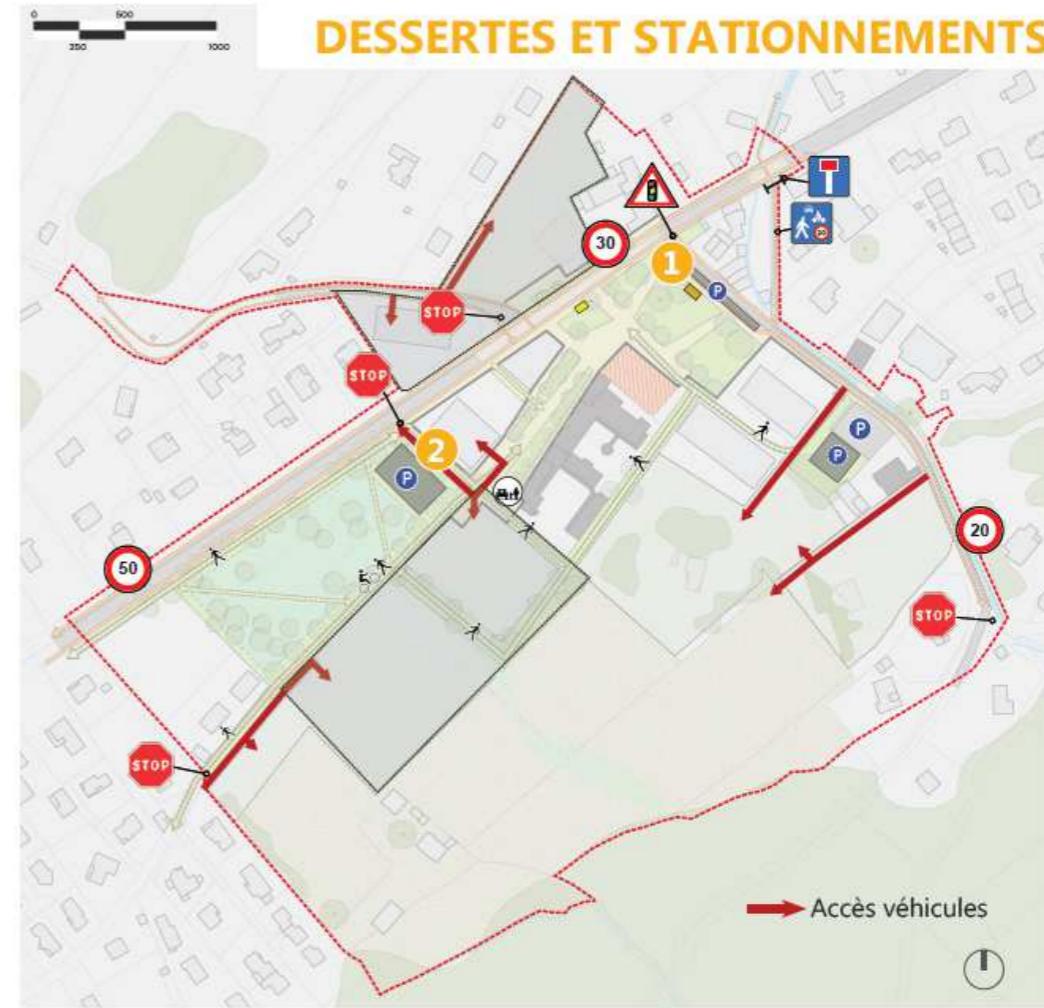


# SCENARIO 1 - VOLONTARISTE

Une place centrale en cœur de bourg, le piéton comme usager premier



- ① Création d'un espace public central «perméable» et généreux.
- ② Un parc urbain inondable.
- ③ Extension de l'école repositionnée



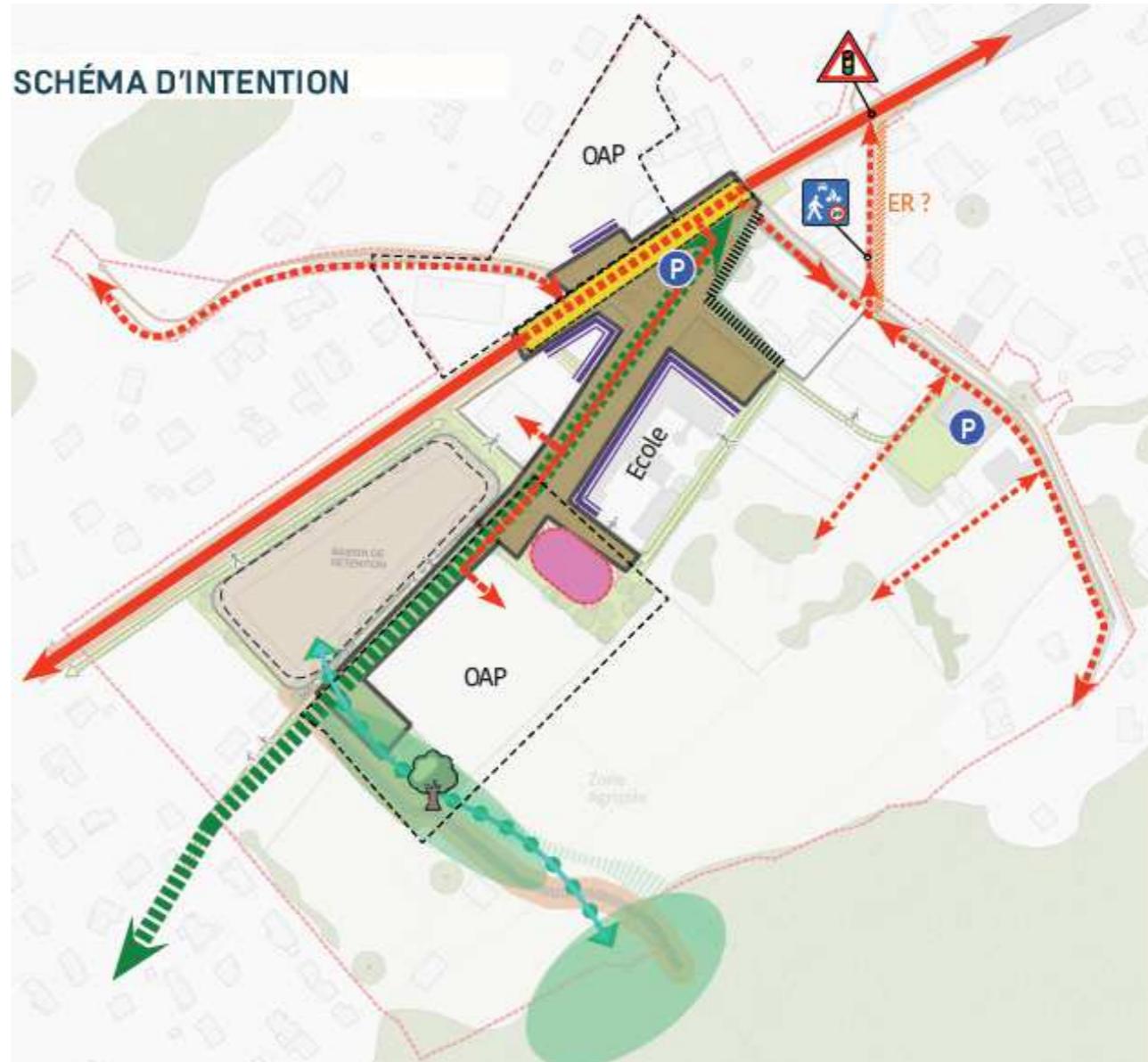
## UNE PLACE PARVIS réservée aux modes actifs :

- ① Les véhicules restent en limite de la place (stationnement le long de la Montée du Champ de la Vigne).
- ② Une nouvelle voie de desserte créée afin de pouvoir rendre la rue Raffin-Dugens 100% dédiées aux piétons et cycles et un nouveau parking paysager en périphérie.

## SCENARIO 2 - MINIMALISTE

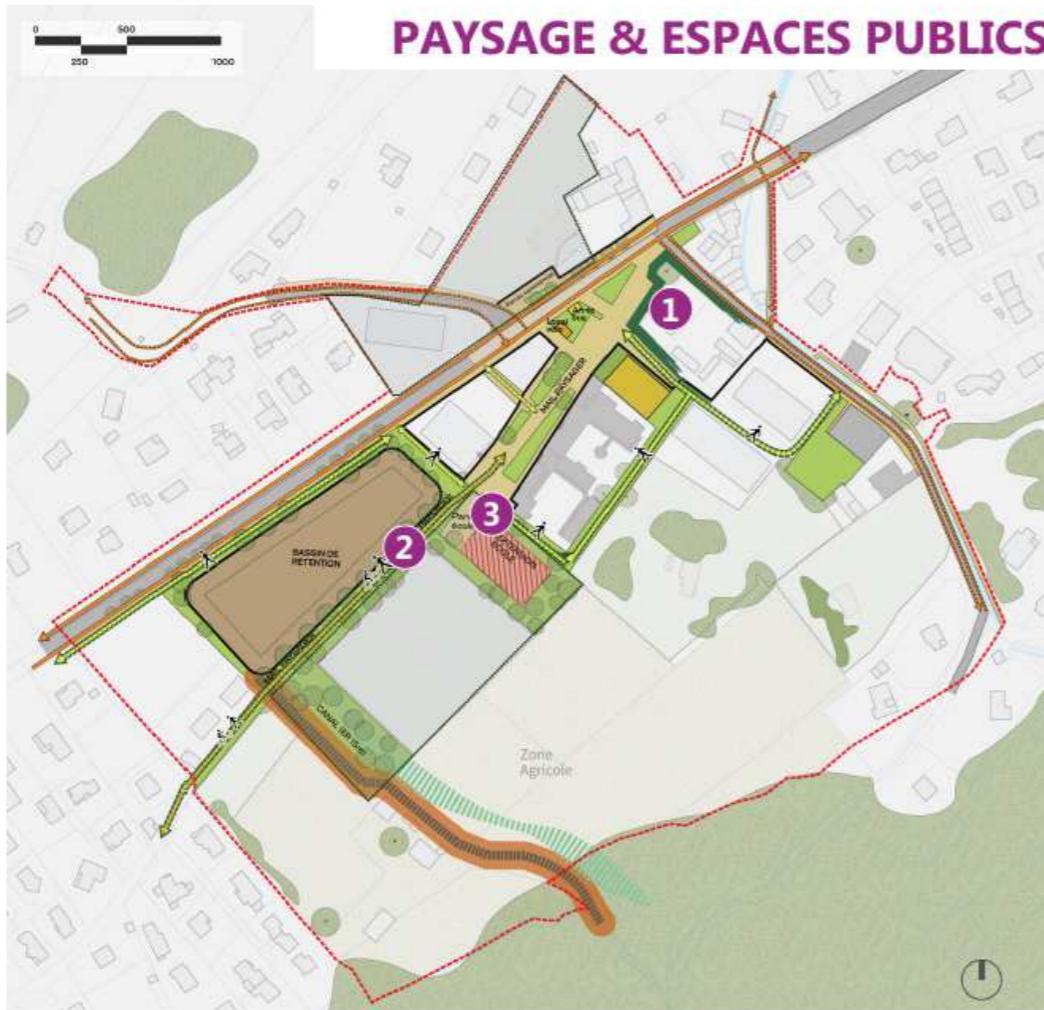
Limiter le conflit piéton/voiture et végétaliser les espaces publics

- Place du centre-bourg élargie
- Rez-de-Chaussée commerces/services ou équipements
- Réserve pour extension potentiel d'équipements
- P Organisation du stationnement sur la Place
- Séquence de traversée de bourg à apaiser
- Voirie requalifiée
- Montée du Champ de la Vigne et ch. du Ruisseau en sens unique montant
- Mail piéton/cycle paysager
- Bassin inondable (ouvrage technique clos et profond)
- Connexion paysagère (trame verte)

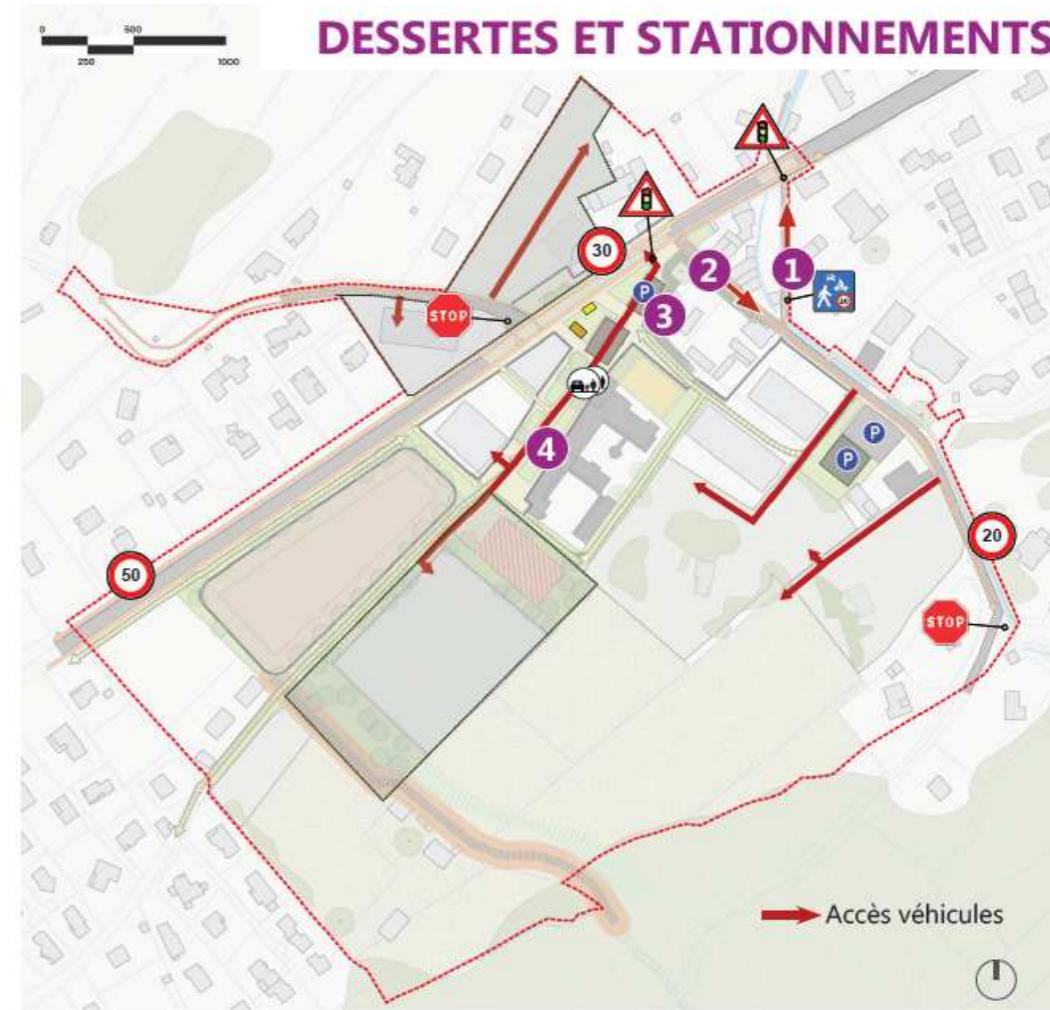


## SCENARIO 2 - MINIMALISTE

### Limiter le conflit piéton/voiture et végétaliser les espaces publics



- ① Traitement qualitatif de la limite avec l'entreprise existante.
- ② Requalification de la rue Raffin-Dugens.
- ③ Aménagement d'une placette «parvis école».



#### UNE PLACE CIRCULÉE :

- ① Un ER\* pour élargissement de la voie : flux sens descendant.
- ② Sens unique montant au début de la Montée du Champ de la Vigne.
- ③ Maintien et intégration de stationnement au début de la rue.
- ④ La Rue Raffin-Dugens appaisée, comme unique desserte

\* Un emplacement réservé (ER) est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par le PLUi en vue d'une affectation

# FORCES ET FAIBLESSES DES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

## Scénario 1 - Volontariste

- Une centralité affirmée par extension de l'école donnant sur l'espace public centralisateur (nouvelle entrée)
- Un large parc paysager dédié aux habitants et à la biodiversité et permettant de gérer les eaux pluviales
- Clarification des usages chemin du ruisseau, apaisé par mise en impasse = confort des modes doux vers chemin de la Délaissé
- Aménagement paysager (espace stationné paysagé) entrée sud coté RD + ralentissement
- Requalification de la Montée du champ de la vigne élargie sur la parcelle du paysagiste



- Un large espace public difficile « à cadrer » : cadre bâti peu présent à l'est
- OAP des Besses à modifier : extension école repositionnée
- Une relocalisation de l'entreprise de travaux paysagers à prévoir + acquisition du foncier
- Un nouveau carrefour à gérer sur la RD
- Une opérationnalité conditionnée par la relocalisation de BG Paysage



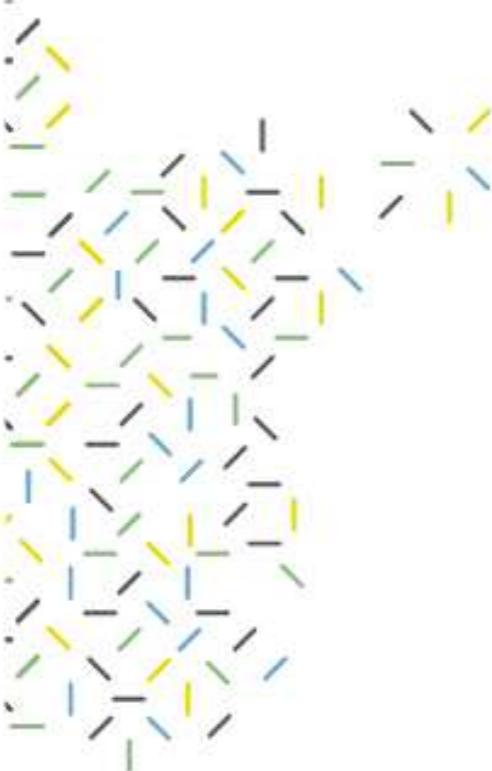
## Scénario 2 - Minimaliste

- Amélioration de l'accès au bourg (Monté du champ de la vigne mise en sens unique = montant), et Chemin du ruisseau partagé (zone 20) mis en sens unique : descendant = confort des modes doux vers chemin de la Délaissé
- Urbanisation sur la parcelle à l'angle du carrefour de la RD et du chemin de la Perrière
- Des aménagements sur foncier maîtrisé (hors chemin du ruisseau)



- Emplacement réservé à prévoir le long du chemin du ruisseau (à l'est de la voie)
- Un mail paysager partagé entre les modes doux et la voiture en double sens de circulation,
- Un demi-tour à maintenir sur la rue Raffin-Dugens
- Un bassin de rétention en aval, le long des espaces publics, non accessible et peu qualitatif





## **CHAPITRE 4 :** **LES MODALITÉS DE CONCERTATION**

## COMMENT CONTRIBUER AU PROJET ?

Différents outils de participation sont proposés pour vous permettre de donner votre avis sur ce projet d'aménagement !



En ligne sur **metropoleparticipative.fr** →



Dans le **registre d'expression** annexé à ce dossier



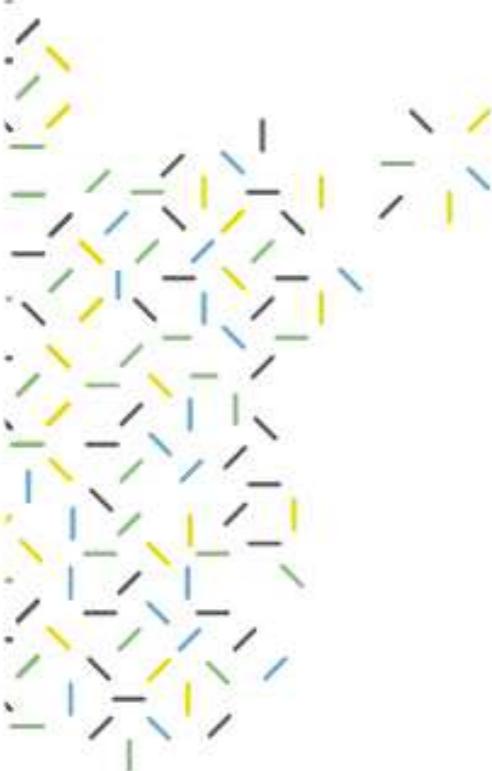
En adressant un courrier à la Métropole Grenoble-Alpes



Lors des réunions publiques et ateliers de concertation organisés à la mairie de Murianette



*Dates à retrouver sur metropoleparticipative.fr*



## **CHAPITRE 5 :**

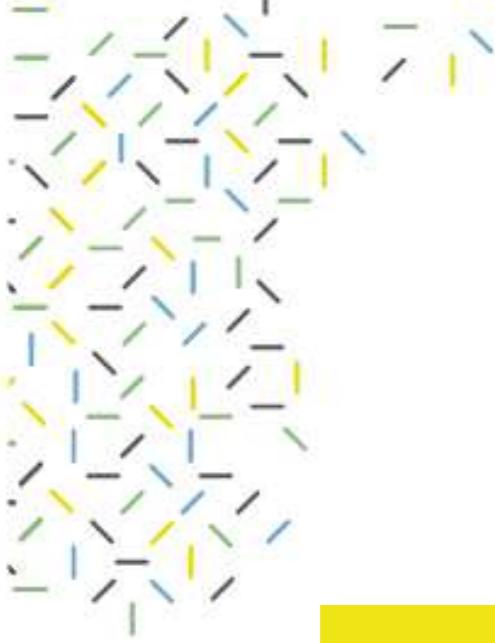
# **REGISTRE D'EXPRESSIONS**

## REGISTRE D'EXPRESSIONS

*Vous trouverez ci-après des pages pour rédiger votre contribution : avis, remarques, propositions, questionnements...*

Merci d'écrire lisiblement, de manière à ce que la transcription littérale de votre contribution soit facilitée et puisse être intégrée de manière exacte à l'ensemble des apports de la concertation.

## REGISTRE D'EXPRESSIONS



Retrouvez toute l'actualité du projet sur  
**metropoleparticipative.fr**

